



PROCÈS-VERBAL

De la séance du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, le 17 décembre 2009 après la séance extraordinaire du conseil de la CMQ.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M^{me} Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente
- M. Jacques Marcotte, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec
- Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Benoît Massicotte, secrétaire

Ouverture de la séance

Le président du comité exécutif ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2009

Résolution n° E-2009-87

Approuver le procès-verbal de la séance tenue le 24 septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

Utilisation du poste budgétaire « Contingent et imprévus » pour la localisation du siège social

Résolution n° E-2009-88

Autoriser la direction générale à utiliser le poste budgétaire « Contingent et imprévus » pour un montant n'excédant pas 18 000 \$, aux fins des paiements d'ordres de changements reliés aux travaux d'aménagement du nouveau siège social de la CMQ.

Référence : Mémoire du 26 novembre 2009
Certificat du
Trésorier : CT-2009-274
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Mémorial du Pont de Québec : acceptation des plans et devis

Résolution n° E-2009-89

Reporter à un prochain comité exécutif la décision en regard des plans et devis préparés par la firme Atelier 21/Gilles Duchesneau, architecte, pour le projet de Mémorial du pont de Québec.

Référence : Mémoire du 17 décembre 2009
Responsable : Adjoint à la direction générale

Adoptée à l'unanimité

Entente de services pour des travaux de cartographie

Résolution n° E-2009-90

Autoriser le secrétaire à procéder à la signature d'une entente de services relatifs aux travaux de cartographie découlant des mandats de la table de concertation sur les véhicules hors route et de la table de concertation sur les sentiers récréatifs avec la Conférence régionale des Élus ou, en son absence, autoriser le directeur général à signer ladite entente de services.

Référence : Mémoire du 9 décembre 2009
Responsable : Coordonnateur en aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2009-91

Prendre acte du bordereau d'information en date du 17 décembre 2009 contenant les documents suivants :

- a) Lettre adressée à M. Benoît Massicotte, secrétaire, par Mme Francine Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Jacques-Cartier, datée du 8 octobre 2009 et accusant réception de la résolution E-2009-78 concernant le budget 2010 ;
- b) Lettre adressée à Mme Julie Molard, directrice générale de l'Association forestière Québec métropolitain, et M. Étienne St-Michel, biologiste, par M. Marc Rondeau, directeur général, datée du 30 novembre 2009 et relative à une demande de participation financière à la 2^e édition du Camp forêt des profs.

Référence : Bordereau d'information du 17 décembre 2009
Responsable : Secrétaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2009-92

Approuver le bordereau de dépenses soumis par le trésorier faisant état des chèques émis :

- du 1^{er} au 30 septembre 2009 au montant de 271 298, 40 \$,
- du 1^{er} au 31 octobre 2009 au montant de 507 041, 36 \$,
- du 1^{er} au 30 novembre 2009 au montant de 156 238, 53 \$,

plus :

- 58 146, 49 \$ pour les salaires versés du 1^{er} au 30 septembre 2009,
- 73 366, 03 \$ pour les salaires versés du 1^{er} au 31 octobre 2009,
- 53 354, 67 \$ pour les salaires versés du 1^{er} au 30 novembre 2009.

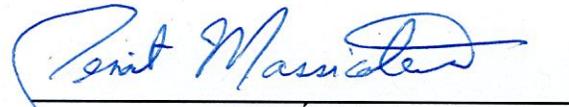
Référence : Bordereau de dépenses du 17 décembre 2009
Certificat du
Trésorier : CT-2009-275
Responsable : Trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.


PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF


SECRÉTAIRE